

Envoi par courriel

Québec, le 8 février 2006

Monsieur Jean Richard
Directeur des Travaux publics
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
C.P. 1460
Cap-aux-Meules, îles-de-la-Madeleine (Qc) G0B 1B0

Objet : Projet d'établissement d'un LET aux Îles-de-la-Madeleine

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

Aménagement du site

Quelle est l'élévation minimale des cellules de la phase 1. Ce qui correspondrait au point le plus bas de la cellule #1, selon la compréhension de la commission ?

À quelle élévation est le radier du bassin du poste de pompage de la phase 1 ?

Quelle est l'élévation minimale du fossé à l'exutoire de la phase 1 ?

Entreposage de matériaux solides

Il a été mentionné en audience (DT2 p. 6) qu'il pourrait y avoir une accumulation de matériaux secs à l'extérieur de la superficie concernée par l'ordonnance de remise en état. Serait-il possible d'indiquer quel est, le cas échéant, son volume et son tonnage ?

...2

Recouvrement Écosol

Sachant que les 9 000 m³ entreposés jusqu'à maintenant sur le site ne sont plus incinérables car trop humides, sachant que le projet prévoit recourir à la technologie Écosol comme recouvrement pour la plateforme temporaire mais que cette toile n'est pas étanche (se référer à DT 3 p. 9 et à PR5.2), qu'est ce qui permet d'assurer que les déchets qui seront entreposés sur la plateforme temporaire et recouvert de la toile ÉCOSOL ne deviendront pas humides à un point tel qu'ils ne pourront plus être incinérés advenant un bris de longue durée à l'incinérateur ? Le promoteur a-t-il une solution de rechange à ce type de recouvrement ?

Coût du projet

Pourriez-vous fournir, sous forme de tableau, une ventilation des coûts estimés pour les 12 premières cellules (et ouvrages connexes). Donnez également la chronologie anticipée de ces dépenses, du financement nécessaire (emprunts nécessaires pour les travaux à court et à long terme (5 et 25 ans), taxes et/ou autres revenus) et des remboursements (capital et intérêts) estimés pour chacun des emprunts ?

Santé publique

Le promoteur peut-il nous indiquer s'il existe un historique de plaintes, accidents ou autres événements liés à la santé publique ou à la santé des travailleurs du centre de traitement des matières résiduelles ? Le cas échéant, peut-il nous fournir des précisions sur ces plaintes ?

Protection du milieu naturel

Le promoteur peut-il préciser à quel endroit seront entreposés les matériaux d'excavation provenant de chacune des phases de construction et non utilisés pour le recouvrement du LET ?

Quelles sont les mesures d'atténuation prévues pour minimiser les empiètements sur le milieu naturel environnant le futur LET ? Par exemple, lors de la réalisation de la phase 2, est-il possible de minimiser l'empiètement dans le milieu naturel ? Dans le cas contraire, le promoteur peut-il justifier ces empiètements et préciser le moment où ils deviendront nécessaires (au début de la phase 1, ou après la X^{ième} cellule aménagée) ?

Enfouissement des cendres volantes

Avec l'interversion de l'ordre de construction des deux cellules du LET la cellule d'enfouissement technique réservé pour les cendres volantes et la chaux usées se trouverait isolée. Cette cellule peut-elle éventuellement être aménagée plus près de l'incinérateur ? Par exemple, le site où sont empilés les 9 000 m³ de résidus domestiques pourrait-il être récupéré ?

Clôture sur le site

Concernant la réponse de M. Jean Richard lors de la séance du 24 janvier à propos des clôtures disposées autour du site (document déposé DT1, p. 38), pouvez-vous spécifier si tout le périmètre de la propriété de la municipalité sur la Dune du Sud sera clôturé, incluant les nouveaux terrains devant être acquis pour la zone tampon du LET et de l'aire d'entreposage temporaire ? Sinon, pouvez-vous spécifier quel serait le périmètre clôturé ?

Les VTT

Concernant la circulation de véhicules motorisés sur la Dune du Sud, retrouve-t-on un sentier balisé à l'intérieur des limites de propriété de votre municipalité, et plus particulièrement autour du site projeté pour le LET ? Retrouve-t-on des sentiers informels dans cette zone ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 20 février prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission